

DEPARTEMENT : HAUTE-GARONNE

Effectif légal du syndicat : 245
Nombre de membres en exercice : 245
Nombre de membres présents : 216
Date de la convocation : 17/09/2020
Nombre de procurations : 27



COMPTE-RENDU de la réunion d'installation du Comité syndical

Vendredi 9 octobre 2020 à 14h30 à Muret

L'an deux mille vingt, le 9 octobre à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), se sont réunis en vue de l'installation du Comité syndical à la salle Horizon Pyrénées de Muret, sur convocation qui leur a été adressée par M. Patrice Rival, 1^{er} Vice-Président sortant.

PRESENTS :

| | | |
|---------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Mme ADOUE-BIELSA Caroline | M. CASSAGNE Robert | M. FRECHOU Jean-Claude |
| M. AGOSTI Dominique | M. CASTERA Didier | Mme FRITIERE Martine |
| M. AKA Alain | M. CASTEX Frédéric | M. FUSEAU Philippe |
| M. ALCAIDE Manuel | M. CAZARRE Max | M. GAILLARD David |
| M. ALENÇON Alain | M. CAZELLES Jean-Pierre | M. GALAUP Didier |
| M. ALMERO Jean-Jacques | M. CHARTIER Patrick | M. GALINON Jérôme |
| M. ALVADO Régis | M. COGNARD Gaëtan | Mme GALY Brigitte |
| Mme ARMENGAUD Roseline | M. COLLA Serge | M. GARCIA Damien |
| Mme ARRIBAGÉ Laurence | M. COMBES Jean-François | M. GASPARD Joseph |
| M. ARSAC Olivier | M. COMELERANT Guy | M. GASQUET Etienne |
| M. ASTOR Jean-Louis | M. CORBARIEU Thierry | M. GAUTHIER Jean |
| M. AUGÉ Dimitri | M. COSTES Philippe | M. GEMGEMBRE Alain |
| M. AUJOULAT Michel | Mme COURTOIS-PÉRISSE | Mme GEWISS Mathilde |
| M. AURY Jean-Pierre | Jennifer | Mme GIBERT Janine |
| M. BAQUIER Jacques | M. DA SILVA Manuel | M. GILLES André |
| M. BAR Frédéric | M. DAVEZAC Gilles | Mme GINER Corinne |
| M. BARBREAU Robert | M. DE PINS-LOZE Etienne | M. GIRAUDO Sébastien |
| M. BARTHE de MONTMEJAN | M. DE SCORRAILLE Jean- | M. GLINKOWSKI Julien |
| Gérard | Baptiste | M. GRIMAUD Robert |
| M. BASELGA Michel | M. DEBEAURAIN Guillaume | Mme GRUEL Marie-Louise |
| M. BAUDOIN Patrick | M. DEJEAN Serge | M. GUILLERMIN Thierry |
| M. BEDIEE Jean Sébastien | M. DELHON Jacques | M. HAJIJE Samir |
| M. BERGON Christian | Mme DELMOND Ghislaine | M. HERBAUT Patrick |
| M. BERLUTEAU Xavier | M. DELPECH Gérard | Mme HILLAT Brigitte |
| M. BERRI Djamel | M. DEODATO Jean-Paul | Mme ICARD Evelyne |
| M. BEZIAT Denis | M. DESBONNET Guy | M. JEANBON Patrick |
| M. BLOYET Anthony | M. DESSEAUX Jean-Pierre | M. JOUBÉ Raymond |
| M. BODOT Bernard | M. DUCASSE Bernard | Mme KLOPP-TOSSER Gwenola |
| M. BONNET Bernard | M. DUCOMTE Alain | M. KONDRYSZYN Serge |
| M. BOTTAREL Didier | Mme DUFFORT PIQUES Régine | Mme LABAYEN Joséphine |
| M. BOUBE Patrick | Mme DUFRAISSE Cécile | M. LAFFONT Didier |
| M. BOUCHE Jean-Paul | M. DUHAMEL Thierry | M. LAGORCE Patrice |
| M. BOUDON Gérard | M. DUMOULIN Jean-Marc | M. LAHIANI Djillali |
| M. BOUÉ Pierre-Louis | M. DUNAL Jonhny | M. LARGE Alain |
| Mme BOULAY Dominique | M. DUPEYRON Michel | M. LASSERRE Marc |
| M. BOUREAU Pascal | M. DURAND Cédric | M. LASSERRE Alain |
| Mme BOUZAIDA Maroua | Mme EMBRY Marie | M. LASSERRE Serge |
| M. BRACHET Philippe | M. ESPIAU Benoît | Mme LATCHÉ Catherine |
| M. BRANA Jean-Pierre | M. ESPIE Jean-Claude | M. LATTES Jean-Michel |
| M. BRESSAND Philippe | M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre | M. LECOURT Bruno |
| M. BRIAND Sacha | M. FABRE Christian | Mme LEFEVRE Marine |
| M. BRIANTAIS Paul | M. FABRIS Marcel | M. LEFRANC Gérard |
| M. BRONDINO Georges | M. FELDMANN Franck | M. LEGRIS Jérôme |
| M. CALMETTES Francis | Mme FERRERI Arlette | Mme LEJEUNE Christine |
| M. CAMART Joël | Mme FEVRIER Anne-Marie | M. LEMAGNER Frédéric |
| M. CANCEL Jean-Philippe | M. FOUCHOU-LAPEYRADE | M. LENEVANEN Cédrick |
| M. CAPARROS Pierre | Jean-Pierre | M. LIONNET Marc |
| M. CARBONELL Michel | M. FOURMENT Jean-Luc | M. LORRAIN Jean-Luc |

M. LOT Thierry
M. LOURME Etienne
Mme LYORET Sandrine
M. MALET Jean-Pierre
M. MANERO Félix
M. MARC David
M. MARCHAND René
Mme MARTY Souhayla
M. MARTY Francis
M. MAZARDO Jean-Michel
Mme MEIFFREN Isabelle
M. MENGAUD Marc
M. MILHAU Claude
Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
M. MISIAK Nicolas
M. MORO Sébastien
Mme MOURGUE Josiane
M. NAVARRO Yvan
Mme NISON Claire
M. NOMDEDEU Raymond
Mme OCHOA Nina
Mme OUSMANE Gnadang
M. PABAN Michel
M. PALLEJA Patrick
M. PAQUELET Pascal
M. PARRO Fabrice

M. PASSERIEU Bernard
M. PAVAN René
M. PAYAN Miguel
Mme PEIRO Marielle
M. PERRIN Philippe
M. PEYRAS Henri
Mme PHARAMOND Julie
M. PILON Alain
M. PLICQUE Patrick
M. PONS Quentin
M. PUYDEBOIS Yves
Mme RACAUD-ESPINOSA
Christine
M. RASPEAU Raoul
M. RIBEYRON Franck
M. RICHARD Jean Louis
M. RIQUET Alain
M. RIQUET Clément
M. RIVAL Patrice
M. RODRIGUES Patrice
M. ROUGE-GANEFF Gimer
M. ROUJEAN Edgard
M. ROUSSEL Jean
Mme RUSSO Ida
M. SABATHÉ Daniel
M. SALAT Eric

M. SALVATICO Jean-Paul
M. SARRALIE Claude
M. SARRAU Bertrand
M. SAURA Olivier
M. SAVIGNY Thierry
M. SENTOUS Thierry
M. SERRE François
M. SOLOMIAC Christophe
M. SOMBRIS Yves
M. SOULIÉ Laurent
Mme SOUSSI Nadia
M. STURMEL Philippe
M. SUAUD Thierry
M. SUSIGAN Alain
M. TARRAUBE Gilbert
M. THIBAUD Gérard
M. TONELLI Marc
M. TRAUTMANN Pierre
Mme VALCKE Sophie
M. VERGNES Claude
M. VIDAL Alain
M. VINCENT Pierre
M. VINCINI Sébastien
M. WASTJER Michel
M. ZARAGOZA Antoine

ABSENTS :

Mme ALLAL Fella
M. ALVES Christophe
Mme AMPOULANGE Françoise
M. BICO Carlos
M. BORHOVEN Davy
M. BOYER Maxime
M. CHOLLET François
M. DARDELET Jean-Claude
M. DESTIGNY Gilles
M. DURAND Christophe

M. ESNAULT Emilion
M. ESPIC Bruno
Mme FERRER Isabelle
M. GASC Jean-Pierre
Mme GENNARO SAINT
Christine
M. GILLON Christophe
M. GRASS Francis
Mme HUMEAU Dominique
Mme KATZENAMAYER Laurence

Mme LAIGNEAU Annette
M. LAVIGNE Gérard
M. LOMBARDO Bruno
Mme MERLE-JOSÉ Christine
Mme MICHAUD Elisabeth
M. PARRE Frédéric
M. PORTES Thierry
M. ROBERT Didier
Mme ROURE Marie-Hélène
M. SANS Pierre

PROCURATIONS :

Mme ALLAL Fella à M. SACHA Briand
M. ALVES Christophe à Mme SOUSSI Nadia
Mme AMPOULANGE Françoise à Mme ADOUE-BIELSA Caroline
M. BICO Carlos à M. RIQUET Clément
M. BORHOVEN Davy à Mme LEJEUNE Christine
M. BOYER Maxime à M. PERRIN Philippe
M. CHOLLET François à Mme DELMOND Ghislaine
M. DARDELET Jean-Claude à M. BOUCHE Jean-Paul
M. DURAND Christophe à M. SUAUD Thierry
M. ESNAULT Emilion à M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
M. ESPIC Bruno à M. FUSEAU Philippe
Mme FERRER Isabelle à Mme LEFEVRE Marine
M. GASC Jean-Pierre à M. GIRAUDO Sébastien
Mme GENNARO SAINT Christine à M. CANCEL Jean-Philippe
M. GILLON Christophe à M. VINCINI Sébastien
M. GRASS Francis à M. COGNARD Gaëtan
Mme HUMEAU Dominique à M. SAVIGNY Thierry
Mme KATZENAMAYER Laurence à M. DUNAL Jonhny
Mme LAIGNEAU Annette à M. MISIAK Nicolas
M. LAVIGNE Gérard à M. MENGAUD Marc
M. LOMBARDO Bruno à Mme MEIFFREN Isabelle
Mme MERLE-JOSÉ Christine à M. MANERO Félix
Mme MICHAUD Elisabeth à Mme PHARAMOND Julie
M. PARRE Frédéric à Mme GINER Corinne
M. PORTES Thierry à M. ALMERO Jean-Jacques
M. ROBERT Didier à M. COSTES Philippe
Mme ROURE Marie-Hélène à M. AUJOULAT Michel
M. SABATHÉ Daniel à M. BOUBE Patrick (suite à départ en cours de séance, après l'élection du 9^e vice-Président)

1) INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice Rival, 1er Vice-Président sortant, qui a déclaré les membres du Comité syndical installés dans leurs fonctions.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical a désigné Mme GIBERT Janine parmi ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2) ELECTION DU PRESIDENT DU SDEHG

M. NOMDEDEU Raymond, le plus âgé des membres présents du Comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L5211-9 du CGCT). Il a dénombré 216 membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs chargés de veiller à la régularité des opérations de vote pour les élections organisées en séance : M. AKA Alain et Mme FRITIERE Martine.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, afin d'éviter les déplacements et manipulations diverses, les élections ont été organisées à l'aide de boîtiers individuels de vote électronique dans le strict respect des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales tels que le secret du vote et la sincérité du scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 243

Nombre d'abstentions : 5

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 238

Majorité absolue : 120

| | Suffrages obtenus |
|-------------------------------|--------------------------|
| M. SUAUD Thierry | 124 |
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 113 |
| M. COLLA Serge | 1 |

Proclamation de l'élection du Président

M. SUAUD Thierry a été proclamé Président du SDEHG et a été immédiatement installé.

3) DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L5211-10 du CGCT, le Bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 15 Vice-Présidents, en ce qui concerne le SDEHG.

Les statuts du SDEHG déterminent le nombre de membres du Bureau à 18 comprenant le Président et les Vice-Présidents.

Au vu de ces éléments, le Comité syndical a fixé à 15 le nombre des Vice-Présidents.

Résultat du vote

Pour : 189

Contre : 28

Abstentions : 26

4) ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence du Président nouvellement élu, le Comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (CE 23 avril 2009/Syndicat départemental d'énergies de la Drôme ; CE 3 juin 2009/Communauté d'agglomération du Drouais).

Election du 1^{er} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 243

Nombre d'abstentions : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 36

Nombre de suffrages exprimés : 193

Majorité absolue : 97

| | Suffrages obtenus |
|-------------------------------|--------------------------|
| M. RIVAL Patrice | 189 |
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 2 |
| Mme ADOUE-BIELSA Caroline | 1 |
| M. ROBERT Didier | 1 |

Proclamation de l'élection du 1^{er} Vice-Président

M. RIVAL Patrice a été proclamé 1^{er} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du 2^e Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 243

Nombre d'abstentions : 7

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 35

Nombre de suffrages exprimés : 201

Majorité absolue : 101

| | Suffrages obtenus |
|--------------------------------|--------------------------|
| Mme GIBERT Janine | 188 |
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 8 |
| Mme ADOUE-BIELSA Caroline | 2 |
| M. GILLES André | 1 |
| Mme GINER Corinne | 1 |
| M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste | 1 |

Proclamation de l'élection du 2^e Vice-Président

Mme GIBERT Janine a été proclamée 2^e Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Election du 3^e Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 243

Nombre d'abstentions : 6

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 229

Majorité absolue : 115

| | Suffrages obtenus |
|-------------------------------|--------------------------|
| M. BARBREAU Robert | 141 |
| M. BRIAND Sacha | 84 |
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 3 |
| M. AUJOLAT Michel | 1 |

Proclamation de l'élection du 3^e Vice-Président

M. BARBREAU Robert a été proclamé 3^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du 4^e Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 243

Nombre d'abstentions : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 221

Majorité absolue : 111

| | Suffrages obtenus |
|-------------------------------|--------------------------|
| M. BEZIAT Denis | 130 |
| M. AUJOLAT Michel | 84 |
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 4 |
| Mme GIBERT Janine | 1 |
| M. BERLUTEAU Xavier | 1 |
| M. BLOYET Anthony | 1 |

Proclamation de l'élection du 4^e Vice-Président

M. BEZIAT Denis a été proclamé 4^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du 5^e Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 243
Nombre d'abstentions : 7
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages déclarés blancs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 230
Majorité absolue : 116

| | Suffrages obtenus |
|-------------------------------|--------------------------|
| Mme FEVRIER Anne-Marie | 139 |
| Mme ADOUE-BIELSA Caroline | 79 |
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 11 |
| M. DESTIGNY Gilles | 1 |

Proclamation de l'élection du 5^e Vice-Président

Mme FEVRIER Anne-Marie a été proclamée 5^e Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Election du 6^e Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 243
Nombre d'abstentions : 9
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages déclarés blancs : 11
Nombre de suffrages exprimés : 223
Majorité absolue : 112

| | Suffrages obtenus |
|-------------------------------|--------------------------|
| M. SARRALIE Claude | 142 |
| M. HAJIJE Samir | 65 |
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 12 |
| M. DA SILVA Manuel | 2 |
| M. SARRAU Bertrand | 1 |
| M. FABRIS Marcel | 1 |

Proclamation de l'élection du 6^e Vice-Président

M. SARRALIE Claude a été proclamé 6^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du 7^e Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 243

Nombre d'abstentions : 9

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 222

Majorité absolue : 112

| | Suffrages obtenus |
|--------------------------------|--------------------------|
| M. DEBEAURAIN Guillaume | 125 |
| M. ALMERO Jean-Jacques | 79 |
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 15 |
| M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste | 1 |
| M. DELPECH Gérard | 1 |
| M. DUNAL Jonhny | 1 |

Proclamation de l'élection du 7^e Vice-Président

M. DEBEAURAIN Guillaume a été proclamé 7^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du 8^e Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 243

Nombre d'abstentions : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 46

Nombre de suffrages exprimés : 184

Majorité absolue : 93

| | Suffrages obtenus |
|--------------------------------|--------------------------|
| M. CAZARRE Max | 140 |
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 31 |
| Mme ADOUE-BIELSA Caroline | 3 |
| Mme ARRIBAGÉ Laurence | 3 |
| M. COGNARD Gaëtan | 2 |
| M. ALMERO Jean-Jacques | 2 |
| M. HAJIJE Samir | 1 |
| M. BEDIEE Jean-Sébastien | 1 |
| M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste | 1 |

Proclamation de l'élection du 8^e Vice-Président

M. CAZARRE Max a été proclamé 8^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du 9^e Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 243

Nombre d'abstentions : 5

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 230

Majorité absolue : 116

| | Suffrages obtenus |
|-------------------------------|--------------------------|
| M. MENGAUD Marc | 133 |
| Mme PHARAMOND Julie | 80 |
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 14 |
| M. ALMERO Jean-Jacques | 2 |
| M. ASTOR Jean-Louis | 1 |

Proclamation de l'élection du 9^e Vice-Président

M. MENGAUD Marc a été proclamé 9^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du 10^e Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 243

Nombre d'abstentions : 8

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 223

Majorité absolue : 112

| | Suffrages obtenus |
|-------------------------------|--------------------------|
| M. SAVIGNY Thierry | 130 |
| Mme DUFRAISSE Cécile | 68 |
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 19 |
| M. ALMERO Jean-Jacques | 2 |
| M. PERRIN Philippe | 1 |
| M. TRAUTMANN Pierre | 1 |
| M. VINCINI Sébastien | 1 |
| M. DUMOULIN Jean-Marc | 1 |

Proclamation de l'élection du 10^e Vice-Président

M. SAVIGNY Thierry a été proclamé 10^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du 11^e Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 243

Nombre d'abstentions : 10

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 45

Nombre de suffrages exprimés : 188

Majorité absolue : 95

| | Suffrages obtenus |
|--------------------------------|--------------------------|
| M. RASPEAU Raoul | 139 |
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 33 |
| M. BAR Frédéric | 3 |
| M. CASTERA Didier | 2 |
| M. DELMOND Ghislaine | 2 |
| Mme ADOUE-BIELSA Caroline | 1 |
| M. GARCIA Damien | 1 |
| Mme ARRIBAGÉ Laurence | 1 |
| M. HAJIJE Samir | 1 |
| M. BASELGA Michel | 1 |
| M. BRIAND Sacha | 1 |
| M. CAZELLES Jean-Pierre | 1 |
| M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste | 1 |
| M. DELPECH Gérard | 1 |

Proclamation de l'élection du 11^e Vice-Président

M. RASPEAU Raoul a été proclamé 11^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du 12^e Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 242

Nombre d'abstentions : 9

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 33

Nombre de suffrages exprimés : 200

Majorité absolue : 101

| | Suffrages obtenus |
|--------------------------------|--------------------------|
| M. BOUBE Patrick | 137 |
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 40 |
| Mme ADOUE-BIELSA Caroline | 5 |
| M. JEANBON Patrick | 3 |
| M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre | 3 |
| Mme KATZENAMAYER Laurence | 2 |
| M. GASPARD Joseph | 1 |
| Mme ARRIBAGÉ Laurence | 1 |
| Mme LEFEVRE Marine | 1 |
| Mme LEJEUNE Christine | 1 |
| M. LENEVANEN Cédric | 1 |
| M. AUJOLAT Michel | 1 |
| M. CASTERA Didier | 1 |
| M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste | 1 |
| M. DESSEAUX Jean-Pierre | 1 |
| Mme DUFFORT PIQUES Régine | 1 |

Proclamation de l'élection du 12^e Vice-Président

M. BOUBE Patrick a été proclamé 12^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du 13^e Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 242

Nombre d'abstentions : 10

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 30

Nombre de suffrages exprimés : 202

Majorité absolue : 102

| | Suffrages obtenus |
|-------------------------------|--------------------------|
| M. LASSERRE Marc | 132 |
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 52 |
| Mme OCHOA Nina | 3 |
| M. LATTES Jean-Michel | 2 |
| M. SENTOUS Thierry | 2 |
| M. ALMERO Jean-Jacques | 2 |
| M. LARGE Alain | 1 |
| M. LASSERRE Serge | 1 |
| M. MALET Jean-Pierre | 1 |
| M. AURY Jean-Pierre | 1 |
| M. RIBEYRON Franck | 1 |
| M. CASTEX Frédéric | 1 |
| M. DESSEAUX Jean-Pierre | 1 |
| M. ALVES Christophe | 1 |
| M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre | 1 |

Proclamation de l'élection du 13^e Vice-Président

M. LASSERRE Marc a été proclamé 13^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du 14^e Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 242

Nombre d'abstentions : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 222

Majorité absolue : 112

| | Suffrages obtenus |
|-------------------------------|--------------------------|
| M. FUSEAU Philippe | 115 |
| Mme ARRIBAGÉ Laurence | 79 |
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 23 |
| M. ALMERO Jean-Jacques | 2 |
| M. AUGÉ Dimitri | 1 |
| M. AGOSTI Dominique | 1 |
| M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard | 1 |

Proclamation de l'élection du 14^e Vice-Président

M. FUSEAU Philippe a été proclamé 14^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du 15^e Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 240

Nombre d'abstentions : 5

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 232

Majorité absolue : 117

| | Suffrages obtenus |
|-------------------------------|--------------------------|
| Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer | 147 |
| Mme FRITIERE Martine | 83 |
| M. AURY Jean-Pierre | 1 |
| M. CAZARRE Max | 1 |

Proclamation de l'élection du 15^e Vice-Président

Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer a été proclamée 15^e Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

5) ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Les statuts du SDEHG déterminent le nombre de membres du Bureau à 18 comprenant le Président et les Vice-Présidents. Le Comité syndical ayant déterminé le nombre de Vice-Présidents à 15, le Comité syndical doit élire 2 autres membres du Bureau.

Le Président invite les membres du Comité syndical à procéder à l'élection des autres membres du Bureau et rappelle que celle-ci s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Election du 1^{er} membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 240
Nombre d'abstentions : 7
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages déclarés blancs : 18
Nombre de suffrages exprimés : 215
Majorité absolue : 108

| | Suffrages obtenus |
|------------------------|--------------------------|
| Mme FRITIERE Martine | 134 |
| M. ALMERO Jean-Jacques | 81 |

Proclamation de l'élection du 1^{er} membre du Bureau

Mme FRITIERE Martine a été proclamée 1^{er} membre du Bureau et a été immédiatement installée.

Election du 2^e membre du Bureau

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 240
Nombre d'abstentions : 5
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages déclarés blancs : 13
Nombre de suffrages exprimés : 222
Majorité absolue : 112

| | Suffrages obtenus |
|--------------------------|--------------------------|
| M. ALMERO Jean-Jacques | 136 |
| M. FELDMANN Franck | 82 |
| M. DE PINS-LOZE Etienne | 2 |
| Mme AMPOULANGE Françoise | 1 |
| M. DUNAL Jonhhy | 1 |

Proclamation de l'élection du 2^e membre du Bureau

M. ALMERO Jean-Jacques a été proclamé 2^e membre du Bureau et a été immédiatement installé.

6) CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, a introduit, à l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, la charte de l'élu local. Les dispositions de cette charte constituent le code de bonne conduite auquel les élus doivent se conformer pendant la durée de leur mandat.

Après l'élection des membres du Bureau, le Président a donné lecture de la charte de l'élu local :

- 1) L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2) Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3) L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4) L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5) Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6) L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7) Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

La charte de l'élu local a été adressée aux membres du Comité avec leur convocation à la présente réunion d'installation. De plus, une copie de la charte a été remise en séance aux membres du Comité présents.

7) DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

L'article L5211-10 du CGCT permet au Bureau de recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 relatif à l'inscription au budget des dépenses obligatoires,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

L'article L5211-10 du CGCT prévoit également que, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Au vu de ces éléments et afin de faciliter la gestion courante de l'établissement, le Comité syndical a décidé de déléguer les attributions suivantes au Bureau, dans la limite des crédits ouverts au budget :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords cadres, de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public,

- intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui, prendre toute décision concernant le recours à des avocats, notaires, avoués et experts, et fixer leur rémunération et régler leurs frais et honoraires,
- régler les conséquences dommageables de tout fait pour lequel la responsabilité du syndicat serait engagée,
- prendre toute décision concernant la gestion du personnel du syndicat (par exemple : recrutements, fixation des indemnités, formations ...), la création de poste restant de la compétence du Comité syndical,
- prendre toute décision concernant l'équivalence démographique du syndicat rapportée à la population des communes,
- prendre toute décision concernant les conditions de défraiement des membres et du personnel du syndicat,
- prendre toute décision financière et budgétaire, dans la limite des crédits inscrits au budget, à l'exclusion du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances, de l'approbation du compte administratif, des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 relatif à l'inscription au budget des dépenses obligatoires,
- prendre toute décision concernant la mise en œuvre des fonds de concours pour les travaux éligibles, par voie de délibérations concordantes du Bureau et des communes,
- établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget,
- prendre toute décision concernant l'organisation du contrôle des distributions d'énergie électrique,
- prendre toute décision concernant la gestion des biens meubles ou immeubles y compris leur acquisition et leur aliénation,
- prendre toute décision concernant la conclusion et la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation du louage de choses,
- émettre un avis « toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'Etat dans le département » tel que visé à l'article L2121-29,
- prendre toute décision concernant la mise en place de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L1413-1 du CGCT, notamment la désignation de ses membres.

Résultat du vote

Pour : 164
 Contre : 3
 Abstentions : 28

8) DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

L'article L5211-10 du CGCT permet au Président de recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 relatif à l'inscription au budget des dépenses obligatoires,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

L'article L5211-10 du CGCT prévoit également que, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Au vu de ces éléments et afin de faciliter la gestion courante de l'établissement, le Comité syndical a décidé de déléguer les attributions suivantes au Président, dans la limite des crédits ouverts au budget :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de commandes pour les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services dont le montant est inférieur à 90 000 € HT,
- passer avec les propriétaires fonciers de parcelles grevées ou leurs représentants, dans le cadre des travaux exécutés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat, des conventions de reconnaissance de servitude ou de mise à disposition gratuite de terrain sous forme d'actes administratifs,
- décider de fixer le lieu de réunion du Comité syndical dans l'une des communes membres,
- prendre toute décision concernant le recours aux services des huissiers de justice, fixer leur rémunération et régler leur frais et honoraires.

Résultat du vote

Pour : 172

Contre : 5

Abstentions : 17

9) CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'article L1414-2 du CGCT prévoit que « pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une Commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 ».

L'article L1411-5 du CGCT prévoit que, pour un établissement public, cette Commission est composée du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus parmi les membres de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément à l'article D1411-5 du CGCT, l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes.

Au vu de ces éléments, le Comité syndical a décidé de fixer les conditions de dépôt des listes suivantes : les listes seront déposées en séance auprès du Président, elles devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants et pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du CGCT.

Résultat du vote

Pour : 178

Contre : 6

Abstentions : 10

10) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'article L1414-2 du CGCT prévoit que « pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une Commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 ».

L'article L1411-5 du CGCT prévoit que, pour un établissement public, cette Commission est composée du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus parmi les membres de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Président a présenté la liste déposée et a invité les membres du Comité à procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Résultats

Nombre de votants : 192

Nombre d'abstentions : 4

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 172

Les membres élus pour siéger à la commission d'appel d'offres sont :

| | |
|--------------------|-------------------------------|
| Membre titulaire 1 | M. AKA Alain |
| Membre titulaire 2 | Mme RACAUD-ESPINOSA Christine |
| Membre titulaire 3 | M. GILLON Christophe |
| Membre titulaire 4 | M. COLLA Serge |
| Membre titulaire 5 | M. JEANBON Patrick |
| Membre suppléant 1 | M. BERLUTEAU Xavier |
| Membre suppléant 2 | M. BASELGA Michel |
| Membre suppléant 3 | M. BONNET Bernard |
| Membre suppléant 4 | M. PALLEJA Patrick |
| Membre suppléant 5 | M. SERRE François |

Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)

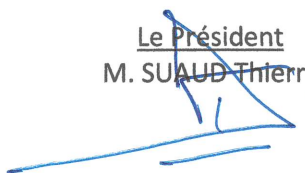
ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection
NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

| Qualité (M. ou Mme) | NOM ET PRÉNOM | Fonction | Suffrages obtenus par le candidat |
|---------------------|---------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| M. | SUAUD Thierry | Président | 124 |
| M. | RIVAL Patrice | 1 ^{er} Vice-Président | 189 |
| Mme | GIBERT Janine | 2 ^e Vice-Président | 188 |
| M. | BARBREAU Robert | 3 ^e Vice-Président | 141 |
| M. | BEZIAT Denis | 4 ^e Vice-Président | 130 |
| Mme | FEVRIER Anne-Marie | 5 ^e Vice-Président | 139 |
| M. | SARRALIE Claude | 6 ^e Vice-Président | 142 |
| M. | DEBEAURAIN Guillaume | 7 ^e Vice-Président | 125 |
| M. | CAZARRE Max | 8 ^e Vice-Président | 140 |
| M. | MENGAUD Marc | 9 ^e Vice-Président | 133 |
| M. | SAVIGNY Thierry | 10 ^e Vice-Président | 130 |
| M. | RASPEAU Raoul | 11 ^e Vice-Président | 139 |
| M. | BOUBE Patrick | 12 ^e Vice-Président | 137 |
| M. | LASSERRE Marc | 13 ^e Vice-Président | 132 |
| M. | FUSEAU Philippe | 14 ^e Vice-Président | 115 |
| Mme | COURTOIS PERISSE Jennifer | 15 ^e Vice-Président | 147 |
| Mme | FRITIERE Martine | 1 ^{er} membre du Bureau | 134 |
| M. | ALMERO Jean-Jacques | 2 ^e membre du Bureau | 136 |

Fait à Muret, le 9 octobre 2020,

Le Président
M. SUAUD Thierry



Le délégué le plus âgé
M. NOMDEDEU Raymond



Le secrétaire
Mme GIBERT Janine



Les assesseurs

M. AKA Alain



Mme FRITIERE Martine

